

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE57

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 55

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« la surface des bâtiments »

les mots :

« leur surface ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.